



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Le SNES FSU Créteil organise des journées de **stage de formation syndicale** :

## **Mutations intra-académiques 2021 dans l'académie de Créteil le lundi 22 mars ou le mardi 23 mars 2021 en visioconférence**

*Ce stage est ouvert à tout.e.s les adhérent.e.s et sympathisant.e.s non syndiqué.e.e.s.*

Ces journées de stage auront lieu au moment de l'ouverture du serveur de saisie des vœux pour les mutations intra-académiques **dans l'académie de Créteil** avec une présentation le matin des règles du mouvement et des rendez-vous téléphoniques individuels l'après-midi.

Tous les personnels ont droit à 12 jours de formation syndicale par an avec maintien du traitement, à condition de prévenir par écrit leur chef.fe d'établissement (modèle ci-dessous) au moins 30 jours avant le déroulement du stage (prévenir de préférence avant les vacances d'hiver, lundi 22 février ou mardi 23 février 2021 au plus tard). Pour valider votre inscription, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne pour l'une des deux dates possibles :

- Si vous êtes adhérent.e (munissez-vous de votre numéro d'adhérent et de votre code confidentiel) : <https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/StagesAcademiques/index.php>
- Si vous n'êtes pas adhérent.e : <https://adherent.snes.edu/Public/indexStages.php?Aca=9>
- Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire envoyez un mail à l'adresse: [mutations@creteil.snes.edu](mailto:mutations@creteil.snes.edu)

---

### MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM

Prénom, Grade et fonction:

Etablissement :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée .....

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le .../03/2021 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995). Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature